

Nom commercial: Phenolum

Numéro de la matière: 067160

Version: 5 / CH

Date de révision: 13.01.2025

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 13.01.25

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Phenolum

N° d'article

06716000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

industrie agro-alimentaire, Production de produits pharmaceutique, Réactif pour analyses

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 3	H301
Acute Tox. 3	H311
Acute Tox. 3	H331
Skin Corr. 1B	H314
Eye Dam. 1	H318
Muta. 2	H341
STOT RE 2	H373

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial: Phenolum

Numéro de la matière: 067160

Version: 5 / CH

Date de révision: 13.01.2025

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 13.01.25

H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.
H301+H311+H331	Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.

Conseils de prudence

P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P361+P364	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P405	Garder sous clef.
P501.3	Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

2.3. Autres dangers

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT. La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants *****Poids moléculaire**

Valeur 94.11 g/mol

Composants dangereux ***

No. CAS 108-95-2

No. EINECS 203-632-7

Numéro 01-2119471329-32-XXXX

d'enregistrement

Concentration >= 100 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 3	H301
Acute Tox. 3	H311
Skin Corr. 1B	H314
Acute Tox. 3	H331
Muta. 2	H341
STOT RE 2	H373

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

H314 >= 3 %

H315 >= 1 < 3 %

H319 >= 1 < 3 %

ATE	orale	100.1	mg/kg
ATE	dermale	660	mg/kg
ATE	par inhalation, Poussières/Brouillards	0.51	mg/l

Nom commercial: Phenolum

Numéro de la matière: 067160

Version: 5 / CH

Date de révision: 13.01.2025

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 13.01.25

Autres données

Texte officiel des phrases R, voir chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours *****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Protéger les secouristes. Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit.
Appeler aussitôt un médecin.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Respiration à l'aide d'un masque facial filtrant ou d'un appareil respiratoire.
Appeler aussitôt un médecin. Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du polyéthyleneglycol, puis beaucoup d'eau. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Appeler aussitôt un médecin.

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir. Appeler aussitôt un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

troubles cardio-vasculaires, Troubles du système nerveux central, Modifications de la formule sanguine

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant, pas de restrictions concernant les agents d'extinction

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit est combustible. Vapeurs plus lourdes que l'air. En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Autres données

Ne pas rejeter dans les eaux superficielles/les eaux souterraines.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Ne pas inhale les vapeurs. Ne pas toucher. Veiller à assurer une aération suffisante. écarter personnes sans défense. Porter équipement de protection

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nom commercial: Phenolum

Numéro de la matière: 067160

Version: 5 / CH

Date de révision: 13.01.2025

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 13.01.25

Accueillir à sec. Nettoyer.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité: voir Section 7. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.
Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur	15	-	25	°C
--------	----	---	----	----

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Protéger de l'exposition à la lumière.

Classes de stockage

Classe de stockage (Suisse)	6.1	Matières toxiques
Classe de stockage d'après TRGS 510	6.1B	Matières dangereuses non combustibles, à toxicité aiguë cat. 1 et 2 / très toxiques

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger de l'action de la lumière.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle ***

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Consérer à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ranger à part les vêtements de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Travailler uniquement sous hotte.

Protection respiratoire - Note

Appareil filtrant, filtre A/P3; Protection respiratoire en présence d'aérosol. Masque anti-poussières

Protection des mains

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Matériau approprié	vitone
Épaisseur du gant	70 mm
Temps de pénétration	> 480 min
Matériau approprié	caoutchouc nitril - NBR

La protection des mains doit se conformer EN 374.

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de protection

Nom commercial: Phenolum

Numéro de la matière: 067160

Version: 5 / CH

Date de révision: 13.01.2025

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 13.01.25

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques *****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****État de la matière** produit cristallin**Couleur** blanc**Odeur** caractéristique**Point de fusion**

Valeur 40.8 °C

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullitionValeur 181.8 °C
Pression 1.013 hPa**inflammabilité**

Ne s'enflamme pas

Limite inférieure et supérieure d'explosionLimite d'explosivité, inférieure 1.3 %(V)
Limite d'explosivité, 9.5 %(V)
supérieure**Point d'éclair**

Valeur 81 °C

Température d'inflammabilité ***

Valeur 715 °C

température de décomposition

Remarque non déterminé

valeur pHValeur env. 5
Concentration/H₂O 50 g/l
température 20 °C**Viscosité**

Remarque Non applicable

solubilité(s)

Remarque N'est disponible

Pression de vapeurValeur 0.3 hPa
température 20 °C**Densité et/ou densité relative**Valeur 1.0576 g/cm³
température 20 °C**9.2. Autres informations****Hydrosolubilité**Valeur 84 g/l
température 20 °C**Propriétés comburantes**

Remarque N'est disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Nom commercial: Phenolum

Numéro de la matière: 067160

Version: 5 / CH

Date de révision: 13.01.2025

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 13.01.25

Forme avec l'air des mélanges gazeux explosibles. L'accumulation de poussière fine peut, en présence d'air, présenter un danger d'explosion.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Incompatibilité possible avec les matériaux répertoriés à la rubrique 10.5.

10.4. Conditions à éviter

La chaleur

10.5. Matières incompatibles

Réaction exothermique avec: Aluminium, Halogènes, peroxyde d'hydrogène (H₂O₂), Composés de fer(III), Agents d'oxydation, acides forts, Bases fortes, formaldéhyde, Danger d'explosion avec: Nitrite, nitrates, peroxydés, Eviter le contact avec: Métaux, PVC

10.6. Produits de décomposition dangereux

Phénol

Autres données

photosensible, hygroscopique

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale

ATE	100.1	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

ATE	100.1	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

ATE	660	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

Espèces	rat (femelle)	
DL50	660	mg/kg
méthode	OCDE 402	

Toxicité aiguë par inhalation

ATE	0.51	mg/l
Administration/Forme	Poussières/Brouillards	
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

Durée d'exposition	0.51	mg/l
Administration/Forme	4 h	
méthode	Poussières/Brouillards	
	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Corrosion/irritation cutanée

Espèces	lapin	
évaluation	Corrosif	

Corrosion/irritation cutanée (Composants)

évaluation	Corrosif	
------------	----------	--

Nom commercial: Phenolum

Numéro de la matière: 067160

Version: 5 / CH

Date de révision: 13.01.2025

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 13.01.25

méthode OECD 431

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)

Espèces	lapin
évaluation	effet irritant possible
méthode	OCDE 405
Remarque	Le contact avec les yeux peut provoquer la cécité.

Sensibilisation (Composants)

Espèces	cobaye
évaluation	non sensibilisant

Mutagénicité (Composants)

Espèces	hamster
évaluation	Données disponibles sur la génotoxicité in vitro.
méthode	OECD 473

Toxicité reproductrice (Composants)

Remarque	N'est disponible
----------	------------------

Cancérogénicité (Composants)

Remarque	non déterminé
----------	---------------

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)**Exposition unique**

Remarque	N'est disponible
----------	------------------

exposition répétée

évaluation	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée organes : Système nerveux
------------	--

exposition répétée

évaluation	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée organes : Reins
------------	--

exposition répétée

évaluation	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée organes : Foie
------------	---

exposition répétée

évaluation	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée organes : Peau
------------	---

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

Expériences issues de la pratique

Après résorption de quantités toxiques: des maux de tête. le produit provoque une sensation d'ivresse.
Peut provoquer de la fatigue et de l'inconscience. collapsus

RUBRIQUE 12: Informations écologiques *****12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)**

Espèces	Truite
CL 50	8.9 mg/l

Nom commercial: Phenolum

Numéro de la matière: 067160

Version: 5 / CH

Date de révision: 13.01.2025

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 13.01.25

Durée d'exposition méthode	96	h	
NOEC	0.077		mg/l
Durée d'exposition méthode	60	d	
Source	ECHA		

Toxicité pour les daphnies (Composants)

Espèces	Ceriodaphnia dubia		
CE50	3.1		mg/l
Durée d'exposition méthode	48	h	
Espèces	statique test		
NOEC	Daphnia magna		
Durée d'exposition méthode	0.16		mg/l
Source	16	d	
	ECHA		

Toxicité pour les algues (Composants)

Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
CE50	61.1		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

Toxicité pour les bactéries (Composants)

Espèces	Micro-organismes		
CI50	21		mg/l
Durée d'exposition	24	h	
Source	ECHA		

12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité (Composants)**

Valeur	62	%	
Durée de l'essai évaluation	100	h	
méthode	Facilement biodégradable		
	OECD 301C		

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Résultats des évaluations PBT et vPvB *****

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT.

La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

12.7. Autres effets néfastes**Information supplémentaire sur l'écologie**

Ne pas laisser parvenir le produit dans la terre, l'eau souterraine, eaux et la canalisation.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Ne pas éliminer avec les déchets ménagers.

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Emballages contaminés

Eliminer comme le produit non utilisé.

Nom commercial: Phenolum

Numéro de la matière: 067160

Version: 5 / CH

Date de révision: 13.01.2025

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 13.01.25

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport ***

	Transport terrestre ADR/RID ***	Transport maritime IMDG/GGVSee ***	Transport aérien ***
Code de restrictions en tunnels	D/E		
14.1. Numéro ONU	1671	1671	1671
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	PHÉNOL SOLIDE	PHENOL, SOLID	PHENOL, SOLID
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	6.1	6.1	6.1
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	II	II	II
Quantité limitée	500 g		
Les catégories de transport	2		

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Classe de contamination de l'eau (Allemagne)**Classe de contamination WGK 2
de l'eau (Allemagne)Remarque classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne)
conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).**Autres réglementations**

Observer les contraintes liées au travail des jeunes.

Observer les contraintes liées au travail des femmes enceintes ou allaitantes.

RUBRIQUE 16: Autres informations**mentions de danger H-de la rubrique 3**

- H301 Toxique en cas d'ingestion.
 H311 Toxique par contact cutané.
 H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H331 Toxique par inhalation.
 H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial: Phenolum

Numéro de la matière: 067160

Version: 5 / CH

Date de révision: 13.01.2025

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 13.01.25

Acute Tox. 3

Toxicité aiguë, Catégorie 3

Eye Dam. 1

Lésions oculaires graves, Catégorie 1

Muta. 2

Mutagénicité sur les cellules germinales, Catégorie 2

Skin Corr. 1B

Corrosion cutanée, Catégorie 1B

STOT RE 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée

STOT rép., Catégorie 2

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.